



**KANGS DE PESSAC  
FOOTBALL AMERICAIN  
SAISON 2010/2011**

# **DOSSIER ADHERENT KANGS DE PESSAC SAISON 2010/2011**



**KANGS DE PESSAC  
FOOTBALL AMERICAIN  
SAISON 2010/2011**

Bonjour et bienvenue chez les Kangs de Pessac,

Vous tenez entre les mains votre dossier adhérent pour la saison 2010/2011. Celui-ci se décompose de la manière suivante :

<b>REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB .....</b>	<b>3</b>
<b>CONTACTS UTILES.....</b>	<b>7</b>
<b>LES ENTRAINEMENTS .....</b>	<b>8</b>
<b>L'EQUIPEMENT .....</b>	<b>9</b>
<b>CAUTIONS ET TARIFS LICENCE .....</b>	<b>10</b>
<b>DOSSIER DE DEMANDE DE LICENCE .....</b>	<b>11</b>
<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>12</b>
<b>BULLETIN D'ADHESION 2010/2011 .....</b>	<b>13</b>
<b>GENEREUX DONATEURS .....</b>	<b>14</b>
<b>APPEL AUX BENEVOLES .....</b>	<b>15</b>
<b>PARTENARIAT CIC PESSAC.....</b>	<b>16</b>

Ce dossier contient les premières informations ainsi que les documents nécessaires à votre adhésion et à la constitution de votre dossier de demande de licence. Si cependant vous aviez besoin d'informations supplémentaires pour monter votre dossier, nous vous invitons à contacter l'un des contacts utiles en page 7 du présent dossier.

Nous vous rappelons que vous trouverez également beaucoup d'informations sur le site Internet du club ([www.kangourous.net](http://www.kangourous.net)) ainsi que dans notre newsletter mensuelle à laquelle vous serez automatiquement abonné si vous mentionnez votre adresse e-mail dans votre dossier.

En vous souhaitant la bienvenue chez les Kangs, nous vous rappelons que nous restons à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

Excellente saison 2010/2011

Sportivement,

Le bureau des Kangs



## **REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB**

L'adhésion aux Kangs de Pessac implique le respect du règlement intérieur du club et des règles qu'il comporte, par respect envers vos dirigeants, vos coéquipiers et vos supporters.

### **1) L'équipement :**

#### Article 1.1

La tenue de match (maillot) appartient au club, elle devra de ce fait être restituée à la fin de chaque rencontre. En cas de perte, le remboursement de la tenue sera exigé au licencié concerné.

#### Article 1.2

Tout prêt ou location d'équipement (casque, épaulière et autre matériel) sera sujet à caution. Cette caution sera encaissée, si le matériel n'est pas restitué à la date de départ du joueur ou au plus tard en fin de saison.

#### Article 1.3

Les cahiers de jeux sont la propriété du club et mis à la disposition des joueurs qui en sont individuellement responsables. Tout cahier égaré étant susceptible d'être récupéré par un membre d'un club adverse entraînera une sanction. De plus, le dit cahier ne sera pas remplacé.

#### Article 1.4

Lors de toute manifestation sportive, chaque joueur doit se présenter avec un équipement propre et réglementaire défini comme suit :

- la tenue officielle du club
- le casque officiel du club
- un protège-dents rouge
- une épaulière
- un set de protections agréées : cuisses, genoux, hanches et coccyx
- des chaussures munies de crampons moulés en plastique dont la longueur ne doit pas excéder 14 millimètres (sous peine d'interdiction d'accès au terrain)
- des chaussettes blanches
- une ceinture rouge

ainsi qu'éventuellement :

- un vêtement sous l'équipement (tee-shirt, tee-shirt de compression...) dans la mesure où celui-ci est de couleur blanche, rouge ou noire.
- des gants impérativement de couleur grise
- des protections supplémentaires de coudes, avant-bras, mains, chevilles ainsi que tibias ne devant pas comporter de parties dures susceptibles de blesser : les couleurs autorisées restant le blanc, le noir et le rouge.

#### Article 1.5

Lors de manifestations sportives officielles le port de strapping ou pansements est à la charge des joueurs. La pharmacie du club ne devant être utilisée que pour soigner sur le moment des blessures ayant eu lieu lors des entraînements ou des matches.



# KANGS DE PESSAC FOOTBALL AMERICAIN SAISON 2010/2011

## **2) Les entraînements :**

### Article 2.1

Les entraîneurs se réservent le droit de convoquer tout ou une partie des joueurs pour des entraînements exceptionnels supplémentaires aux jours et heures qu'ils désirent ; ils devront cependant en informer les joueurs concernés, cinq jours à l'avance.

### Article 2.2

Les entraîneurs comme les joueurs se doivent la politesse mutuelle d'arriver à l'heure aux entraînements.

### Article 2.3

Tout joueur amené à être absent lors d'un entraînement devra quelle qu'en soit la raison prévenir dès que possible, un des entraîneurs par téléphone ou par mail : ceci, afin de permettre la planification de l'entraînement par les entraîneurs.

### Article 2.4

Le choix de la tenue d'entraînement est laissé à la discrétion du joueur dans la mesure où cela ne compromet ni sa sécurité ni celle de ses camarades. Nous ne saurions trop conseiller au joueur de porter le plus de protections possibles afin d'éviter toute blessure inutile.

### Article 2.5

Le matériel du club (ballons, plots, boucliers, etc...) est sous la responsabilité des joueurs en ce qui concerne le rangement. Toute perte ou détérioration devra être signalée à l'un des responsables.

### Article 2.6

Tous les joueurs sont responsables de la propreté des vestiaires et sanitaires.

### Articles 2.7

Les entraînements se font sous la direction des entraîneurs qui ont toute latitude pour en déterminer la nature et le déroulement.

## **3) Les manifestations :**

### Article 3.1

Les dates et horaires des manifestations sportives seront donnés lors des entraînements. Il ne sera pas fait d'information par courrier ni par téléphone.

### Article 3.2

Le port de la tenue, telle qu'elle est définie dans l'article 1.4 est obligatoire lors des manifestations pour lesquelles elle est nécessaire.

### Article 3.3

Les déplacements se font en groupe et tous les membres du club se doivent d'y participer. Des circonstances exceptionnelles peuvent motiver une dérogation à cette règle, dans ce cas, les responsables du club devront en être préalablement informés.



#### Article 3.4

Tout membre du club se doit d'être ponctuel lors des rendez-vous donnés à l'occasion d'un match à domicile ou en déplacement. Dans ce dernier cas, l'équipe n'attendra pas en cas de retard (il est rappelé qu'un retard de 30 minutes à l'occasion d'un match est automatiquement sanctionné par un forfait conformément au règlement de la F.F.F.A.).

#### Article 3.5

L'entraîneur principal est seul juge pour décider de l'aptitude physique et/ou morale d'un joueur à participer à une rencontre. Lui seul décide de la composition de l'équipe et de ses éventuelles modifications.

### **4. Participation aux rencontres à domicile :**

#### Article 4.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de participer aux diverses missions autour des matches à domicile en fonction du planning d'intervention.

#### Article 4.2

Toute personne du club s'impliquant déjà dans des missions d'arbitrage et d'entraînement est exemptée des diverses missions autour des matches

#### Article 4.3

La confection des listes aux diverses missions est la suivante :

- les cadets et les juniors interviennent sur les matches du club pour faire la chaîne et ramasseurs de balle et sur les matches de l'équipe A pour le preneur de statistique et le caméraman
- les séniors B interviennent sur les matches de l'équipe junior et sénior A pour la buvette et la billetterie
- les séniors A interviennent sur les matches de l'équipe cadet et sénior B pour la buvette

Cette liste est faite en prenant les noms par ordre alphabétique.

#### Article 4.4

Le nombre de personnes convoquées par match est le suivant :

- pour les matches de l'équipe cadet : 5 personnes (3 chaîneurs et 2 pour la buvette)
- pour les matches de l'équipe junior : 5 personnes (3 chaîneurs et 2 pour la buvette)
- pour les matches de l'équipe sénior B : 5 personnes (3 chaîneurs et 2 pour la buvette)
- pour les matches de l'équipe sénior A : 10 personnes (3 chaîneurs, 2 ramasseurs de balle, 2 pour la buvette et 1 pour la billetterie, 1 caméraman et 1 preneur de statistique)

#### Article 4.5

Les listes pour les matches seront communiquées en début de saison. Si les personnes présentes sur les listes ne peuvent être disponibles à la date prévue, elles doivent faire le nécessaire pour se faire remplacer. Si ce n'est pas le cas, une sanction d'un match de suspension sera appliquée.



## **5. Arbitrage de l'équipe première**

### Article 5.1

Le club doit disposer de 8 arbitres club D2

### Article 5.2

Le responsable de l'équipe sénior B est autorisé à nommer 8 joueurs de son équipe ayant au moins une année d'expérience pour suivre la formation d'arbitre D2 et arbitrer au moins 3 matches de l'équipe première.

## **6. Les sanctions :**

### Article 6.1

Hormis les sanctions fédérales délivrées lors des matches officiels, le club se réserve le droit de sanctionner un joueur si celui-ci a contrevenu au règlement intérieur. Ces sanctions peuvent être distribuées pour des infractions commises à n'importe quelle occasion (entraînement, déplacement, match).

### Article 6.2

Les sanctions seront appliquées après vote des membres du bureau ; la hauteur de la sanction sera fonction de la gravité de la faute commise.

### Article 6.3

Hierarchisation des sanctions appliquées :

- avertissement
- match de suspension (automatique après le deuxième avertissement ; tout avertissement supplémentaire sera assorti d'un match de suspension).
- renvoi définitif du club

## **7. Le comportement :**

### Article 7.1

Chaque joueur se doit de connaître le règlement intérieur ainsi que le règlement fédéral. Il se doit d'y adapter son comportement dans le cadre de toutes les activités du club. Une correction de tous les instants sera exigée.

### Article 7.2

Les membres du bureau sont membres du club au même titre que les joueurs.

Le comportement des joueurs se doit d'être correct vis à vis d'eux dans le cadre des activités du club. Cette règle du respect mutuel est applicable à tous les membres du club.

## **8. L'adhésion :**

### Article 9.1

Toute personne adhérant au club accepte automatiquement de respecter ce règlement durant toute la saison.

### Article 9.2

Aucune adhésion ne sera remboursée



**KANGS DE PESSAC  
FOOTBALL AMERICAIN  
SAISON 2010/2011**

**CONTACTS UTILES**

**Adresse du siège social :**

Kangourous SPUC  
Château de Bellegrave  
Avenue du Colonel Jacqui  
33600 PESSAC

**Contacts utiles :**

<u>Statut</u>	<u>Nom</u>	<u>Numéro de téléphone</u>	<u>Adresse email</u>
<b>Président</b>	Jacques ROUAUD	06 12 60 61 42	president@kangourous.net
<b>Secrétaire</b>	Jean-Luc SULEK	06 33 07 35 26	info@kangourous.net
<b>Trésorier</b>	Julien SASTRE	06 88 09 70 73	info@kangourous.net
<b>Directeur Sportif</b>	Alexandre PRE	06 32 84 42 43	a.pre@hotmail.fr
<b>Head Coach Sénior A</b>	Alexandre PRE	06 32 84 42 43	a.pre@hotmail.fr
<b>Head Coach Sénior B</b>	Xavier TENOUX	06 64 10 42 30	xaviertex@hotmail.com
<b>Head Coach Junior</b>	Quentin SCHIANO	06 50 11 31 75	quentin.schiano@live.fr
<b>Head Coach Cadet</b>	Yvan LIPPENS	06 50 29 14 64	yvan.lippens@hotmail.com
<b>Flag Loisir</b>	Thomas CASAUX	06 68 46 62 83	bak_33@hotmail.fr
<b>Responsable matériel</b>	Xavier TENOUX	06 64 10 42 30	xaviertex@hotmail.com
<b>Responsable site Internet</b>	Romain CLOT	06 76 39 03 99	romain.clot@free.fr



## **LES ENTRAÎNEMENTS**

### **SECTION FOOTBALL AMERICAIN ET FLAG LOISIR**

Tous les entraînements de football américain et de flag ont lieu à PESSAC au stade Bougnard (ligne B du tramway, arrêt Bougnard).

Les horaires correspondent au début et à la fin de l'entraînement. et non à l'arrivée au terrain.

**Il est donc fortement conseillé aux joueurs de prévoir une arrivée au stade 30 minutes avant pour s'échauffer !**

#### **Séniors A :**

Mercredi de 19h30 à 21h30

Vendredi de 19h30 à 21h30

#### **Séniors B :**

Mardi de 21h00 à 22h30

#### **Juniors :**

Lundi de 20h00 à 22h00

Jeudi de 19h00 à 21h00

#### **Cadets :**

Mercredi de 17h30 à 19h00

Samedi de 14h00 à 15h30

#### **Flag loisir :**

Samedi de 10h00 à 12h00



## **L'EQUIPEMENT**

Soucieux de l'image véhiculée sur les différents terrains de France, le club fournit aux joueurs les maillots de match avant chaque rencontre. Ces maillots doivent impérativement être restitués à la fin de chaque rencontre.

Le club vous offre la possibilité de louer à l'année votre casque et votre épaulière aux tarifs suivants :

### **Tarifs des locations :**

	<b>Sénior / Junior Surclassé</b>	<b>Junior</b>	<b>Cadet</b>
Casque <b>ou</b> épaulière	<b>50 €</b>	<b>30 €</b>	-
Casque <b>et</b> épaulière	<b>70 €</b>	<b>50 €</b>	<b>30 €</b>

Le club ne fournit et ne loue pas les pantalons de match et les protections de jambes associées : chaque joueur doit acheter son pantalon de match et ses protections individuelles qu'il peut également utiliser pendant les entraînements.

Les pantalons et protections de jambes font l'objet de commandes spécifiques en début de saison : veuillez-vous adresser au responsable du matériel, M. Xavier TENOUX (Tex), pour tout renseignement.

L'équipement (casque, épaulière) ainsi que les protections supplémentaires optionnelles selon les postes sont disponibles sur catalogue et via Internet. Des commandes groupées via le club peuvent également être mises en place pour bénéficier de tarifs plus avantageux.

Pour tout renseignement, veuillez là aussi vous adresser au responsable du matériel.

**Aucun matériel ne sera remis sans paiement immédiat**



## **TARIFS LICENCE ET CAUTIONS MATERIEL**

### **1/ Tarifs des licences :**

Catégories :	Prix
Senior (né en 1990 et avant)	200 €
Junior surclassé * (né en 1991/92)	200 €
Junior (né en 1991/92/93)	150 €
Cadet surclassé * (né en 1994)	150 €
Cadet (né en 1994/95)	150 €
Minime surclassé * (né en 1996)	150 €
Minimes (né en 1996/97)	150 €
Cheerleading	120 €
Flag loisir / Flag loisir si licence foot	100 € / 50 €
Senior loisir (né en 1990 et avant)	150 €
Non joueur	20 €

\* le surclassement vous permet de jouer dans la catégorie d'âge supérieure : veuillez-vous renseigner auprès des entraîneurs de votre catégorie pour déterminer si un surclassement est nécessaire. Pour les joueurs étrangers, contacter le bureau pour davantage d'informations.

**Ces prix intègrent la cotisation de la section au SPUC Omnisports**

### **2/ Chèques de caution cadet :**

Equipement :	Maillot d'entraînement	Casque	Epaulière
Montant de la caution	30 €	120 €	45 €

### **3/ Chèques de caution junior et senior :**

Equipement :	Maillot d'entraînement	Casque	Epaulière
Montant de la caution	30 €	160 €	90 €

### **4/ Tarifs Kits de protection**

Le club vend des kits de protections comprenant : un pantalon de match, une ceinture, un short de protection, des protège-cuisses, des protège-genoux, des protège-hanches, un protège-coccyx et un protège-dents.

Tarif Kit Sénior/Junior : 88 €

Tarif Kit Cadet : 78 €

Le chèque de paiement doit être libellé à l'ordre de Xavier Tenoux (responsable matériel)



## **DOSSIER DE DEMANDE DE LICENCE**

Afin de participer aux entraînements et aux rencontres vous devez fournir au club un dossier de demande de licence composé des éléments ci-dessous.

**Nous vous rappelons avant toute chose qu'aucun entraînement ne sera autorisé sans remise du dossier complet (condition de transmission de votre demande de licence à la FFFA).**

- 2 photos d'identité
  
- 1 photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou une fiche d'état civil de moins de 3 mois pour **les nouveaux licenciés**
  
- 1 demande de licence (jointe en annexe de ce dossier) remplie et signée, comprenant un certificat médical à faire remplir par un médecin (**médecin sportif obligatoire uniquement pour les sur-classements avec mention sur le tampon obligatoire**)
  
- 1 demande d'adhésion à la mutuelle SPORTMUT (jointe en annexe de ce dossier) (**à remplir même en cas de non adhésion**)
  
- 1 autorisation parentale pour les mineurs
  
- 1 enveloppes timbrée avec votre adresse
  
- 1 à 4 chèques correspondant au prix de la licence (libellé(s) au SPUC / KANGOUROUS)
  
- 1 chèque de caution par équipement (soit 3 chèques au maximum) (libellé(s) au SPUC / KANGOUROUS)
  
- 1 fiche de renseignements (**complète**)
  
- 1 bulletin d'adhésion (**complet**)



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
(à remplir en majuscules)**

Nom \* :

Prénom :

Lieu de naissance :

Date de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de sécurité sociale :

Mutuelle :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Adresse électronique :

Catégorie (voir page 10) :

Expérience (nombre d'années de pratique) :  
(ancien club éventuellement) :

Poids :

Taille :

Profession ou études en cours :

Profession du père :

Profession de la mère :

Seriez-vous prêt à vous investir dans le club ? :

Si oui, sous quelle forme :

Dans votre entourage, connaissez-vous des personnes susceptibles d'aider le club ? :

Si oui, qui et sous quelle forme :

*\* Inscrire le nom des parents entre parenthèses si celui-ci est différent*



## **BULLETIN D'ADHESION 2010/2011**

Je soussigné(e),

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....  
.....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

Désire adhérer à l'association S.P.U.C. KANGOUROUS de Pessac.

Je m'engage donc à payer ma cotisation annuelle correspondant à ma catégorie, et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur que j'accepte sans réserve.

Je me réserve le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant dans tout fichier à usage de l'association conformément à la loi informatique et liberté 78-17 du 06 janvier 1978.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le club des Kangs de Pessac S.P.U.C. en cas de blessure ou d'accident, lors d'entraînement que j'effectuerais sans licence, et de me servir de mon assurance personnelle pour couvrir l'incident.

### **Autorisation parentale pour les mineurs :**

Je soussigné (père, mère, autre\*).....Tél. ....

- Autorise le(s) responsable du club à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'accident ainsi que de faire transporter mon enfant dans l'établissement hospitalier le plus proche.
- Autorise à monter dans le véhicule du club ou d'un responsable du club en vue de se rendre sur des manifestations liées aux Kangs.

\* rayer la mention inutile

Fait à ....., le .....

**Signature de l'adhérent\* :**

**Cachet de l'Association :**

*\* faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »*



## **GENEREUX DONATEURS**

**SOUTENEZ VOTRE CLUB DE FOOTBALL AMERICAIN  
EN BENEFICIANT D'UNE REDUCTION D'IMPOTS**

Après une remarquable saison 2010/2011 le club des Kangs joue sur tous les tableaux à travers les performances des équipes sénior, junior et cadet. Chacune des équipes des Kangs vise le titre dans sa catégorie et l'équipe sénior A vise clairement la montée en Elite (première division française) d'ici deux ans.

Ces objectifs de performance entraînent d'importants coûts supplémentaires, tant du point de vue structurel que du point de vue logistique à travers les longs déplacements qu'ils occasionnent.

Ce club est avant tout le vôtre ! Aussi, afin de lui donner toutes ses chances de réussir l'année prochaine, et d'atteindre ses objectifs, nous avons besoin de votre soutien.

Selon la loi du 1er août 2003 (publiée au Journal officiel du 2 août), pour les particuliers imposés en France, les dons bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu net imposable.

Ainsi, un don de 100 €, par exemple, ne vous revient qu'à 34 € après déduction fiscale\*.

**BON DE SOUTIEN AU CLUB DE FOOTBALL AMERICAIN DES KANGS DE PESSAC**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville:.....

Je soutiens le club des Kangs de Pessac : 20 €  50 €  100 €  Autres : .....

Je joins mon règlement de : ..... € par chèque a l'ordre des Kangourous de Pessac

Date : ..... Signature : .....

\* Un reçu fiscal vous sera envoyé par courrier et sera à joindre à votre déclaration de revenus pour bénéficier de la réduction d'impôts



## **APPEL AUX BENEVOLES**

Le club des Kangs de Pessac, fort de ses résultats tant chez les séniors que chez les jeunes, grandit de saison en saison.

Ce développement entraîne donc un besoin de plus en plus important de personnes pour faire vivre le club, votre club. Et parce que toute aide est la bienvenue, quel que soit le temps dont on dispose, les Kangs accueillent toutes les personnes désireuses de participer à la vie du club.

Nous vous rappelons donc que le club est constamment à la recherche de bénévoles :

- pour les matches (buvette, sono, boutique...)
- pour la gestion quotidienne du club (communication, sponsoring, ...)
- pour encadrer les entraînements (la formation offerte par le club)
- pour arbitrer les matches (rémunération à chaque match et formation offerte par le club)

Si vous ou l'un de vos proches êtes intéressé, merci de prendre contact avec un membre du bureau pour obtenir des renseignements supplémentaires et déterminer de quelle manière vous pouvez aider le club.



## **PARTENARIAT CIC PESSAC**

Depuis deux saisons, le CIC de Pessac est partenaire du club des Kangs. A cette occasion, une offre est proposée aux adhérents à l'occasion de l'ouverture d'un livret (livret A, livret de développement durable, compte sur livret).

### **50€ VOUS SONT OFFERTS**

Ainsi, lors de l'ouverture d'un livret à son agence de Pessac, le CIC vous verse 50€ dessus en guise de participation aux frais de licence : une somme que vous êtes libre d'utiliser comme vous le souhaitez. Parallèlement, à chaque ouverture de compte, le CIC s'est également engagé à verser 25€ au club.

### **15 MINUTES ET AUCUNE OBLIGATION**

Il est important de savoir que l'ouverture d'un livret est totalement gratuite, sans aucune obligation et qu'elle n'occasionnera aucun frais d'ouverture ou de fermeture. Quant à la démarche à effectuer, elle ne prendra que 15 minutes de votre temps et ne nécessite qu'une carte d'identité et un justificatif de domicile.

### **TOUT LE MONDE Y GAGNE**

Ce partenariat est gagnant pour tout le monde puisqu'il vous permet de réduire le coût de votre licence tout en en faisant bénéficier le club qui pourra ainsi financer nos déplacements, les formations, les achats de matériel et de maillots, etc...

Il est donc important de se mobiliser et de profiter de ce partenariat mis en place avec le CIC qui est une chance à ne pas laisser passer.

### **RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DU CLUB POUR DAVANTAGE D'INFORMATIONS**

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet du club (rubrique *Partenariat CIC* dans la section Partenaires) qui répond à toutes les questions que vous êtes susceptibles de vous poser à travers une FAQ.

Si malgré tout vous aviez encore des interrogations après cela, n'hésitez pas à contacter le trésorier du club.



www.ffa.org  
79, rue Rateau 93120 La Courneuve  
Tél. 01 43 11 14 70 - Fax 01 43 11 14 71

Demande de Licence

# FOOTBALL AMERICAIN



Ligue Régionale

(Code)

Club

(Code)

## INFOS DEMANDEUR

Nom :  Prénom :  Sexe (M ou F) :

Adresse :

(Suite) :

Code Postal :  Ville :

Tél :  Fax :  E-mail :

Date de nais. :  Lieu de nais. :  Dpt :

Pays :  Nationalité :  J.A.F. (O/N)

**Licence joueur**      **Licence non joueur**      **Licence arbitre**

(A remplir en cas de renouvellement)

<input type="checkbox"/> SE 53,80 €	<input type="checkbox"/> Président 16 €	<input type="checkbox"/> International 24,60 €
<input type="checkbox"/> J3+ J2+ 53,80 €	<input type="checkbox"/> Trésorier 16 €	<input type="checkbox"/> National 24,60 €
<input type="checkbox"/> J- 48,40 €	<input type="checkbox"/> Secrétaire 16 €	<input type="checkbox"/> Régional 24,60 €
<input type="checkbox"/> C2+ 48,40 €	<input type="checkbox"/> Entraîneur 16 €	<input type="checkbox"/> Club 24,60 €
<input type="checkbox"/> C- 48,40 €	<input type="checkbox"/> Encadrement médical 16 €	
<input type="checkbox"/> M2+ 48,40 €	<input type="checkbox"/> Autres 16 €	
<input type="checkbox"/> M- 19,30 €		
<input type="checkbox"/> B2+ 19,30 €		
<input type="checkbox"/> B- 19,30 €		
<input type="checkbox"/> Loisir SE/JU 12,90 €		
<input type="checkbox"/> Loisir Jeune 10,90 €		

### Visa du Club

(Date / Tampon / Signature du Président)

Le ...../...../.....

**(Signature du demandeur, ou de son représentant légal s'il est mineur)**

Le demandeur est informé qu'il doit être assuré avant de pratiquer la discipline à laquelle il adhère. De plus il reconnaît avoir reçu une notice établie par un assureur attirant son attention sur l'intérêt à souscrire une assurance de personne couvrant les dommages corporels, ainsi qu'un formulaire de souscription lui offrant plusieurs formules de garanties, et avoir été informé de leurs modalités.

A  + B  + C  = Totaux A + B + C  € reversés par le club à la fédération

## CERTIFICAT MEDICAL ANNUEL PREALABLE

à la pratique du football américain en compétition

Je soussigné (e), Docteur ..... diplômé de Médecine ou de traumatologie du sport demeurant .....

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du football américain :  en tant que joueur

en tant qu'arbitre

A ..... , le .....

Signature et cachet du médecin

## DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut l'autoriser à pratiquer le FOOTBALL AMERICAIN de compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à sa catégorie, en respect du règlement médical de la F.F.F.A.

Je soussigné (e), Docteur ..... diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifie, après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure le FOOTBALL AMERICAIN en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

A ..... , le .....

Signature et cachet du médecin

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Statuts et Règlements de la F.F.F.A. et la réglementation applicable au dopage et à subir en conséquence tous examens et prélèvements. La communication de ces informations est le préalable obligatoire à l'obtention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiel, de réponse, entraînera l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17, du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la FFFA indiquée ci-dessus. Par notre intermédiaire, vos coordonnées peuvent être diffusées à des partenaires commerciaux de la fédération. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre .



## DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours l'assuré)

Assuré : M.  Mme  Mlle   
 Nom : \_\_\_\_\_ Nom de Jeune Fille : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Profession (nature exacte) : \_\_\_\_\_ Téléphone : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]  
 Fédération ou Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des **garanties complémentaires** en cas de dommage corporel suite à un accident de sport **en sus du régime de prévoyance de base** dont je suis déjà bénéficiaire auprès de la M.D.S.

J'ai décidé  d'adhérer à SPORTMUT  
 de ne pas y adhérer

Je déclare pratiquer les sports suivants : \_\_\_\_\_

Date limite de l'adhésion : 60<sup>e</sup> anniversaire.

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

- mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.  
 Autres dispositions : \_\_\_\_\_

FORMULES	Capital Décès (€)	Capital Invalidité (100 % IPP) (€)	Indemnités Journalières (1) (€)	Cotisation Globale Annuelle		Cotisation Globale Annuelle		CLASSEMENT DES SPORTS
				SP : I (€)	SP : II (€)	SP : III (€)	SP : IV (€)	
<input type="checkbox"/> *	-	30 489,80	-	6,30	8,30	24,50	69,80	<b>SPORTMUT I :</b> Activités Culturelles et Artistiques, Aquagym, Athlétisme (sauf triathlon et pentathlon moderne), Aviron, Badminton, Ballon au Poing, Base-Ball, Basket, Billard, Boules, Boxe amateur, Boxe Française, Course d'orientation, Culture Physique, Danse et Expression Corporelle, Escrime, Flag, Football, Golf, Goshindo, Gymnastique, Hand-Ball, Haltérophilie, Jeu de Paume, Judo, Karaté, Longue Paume, Lutte, Majorettes, Moving, Natation, Nin Jutsu, Nunchaku, Pelote Basque, Quilles et Bowling, Randonnées Pédestres, Sauvetage et Secourisme, Scoutisme, Skate-Board, Ski-Nautique, Squash, Surf, Tennis, Taekwondo, Tennis de Table, Tennismen Footballleurs, Tir, Tir à l'Arc, Trampoline, Voile, Volley-Ball, Yoga. <b>SPORTMUT II :</b> Canoë-Kayak, Football Américain, Kick Boxing, Patinage sur Glace, Pêche en Mer, Plongée, Rugby. <b>SPORTMUT III :</b> Bicross, Cyclisme, Cyclotourisme, Equitation, Hockey sur Glace, Mountain Bike, Pentathlon Moderne, Planche à voile, Ski, Surf des Neiges, Triathlon. <b>SPORTMUT IV :</b> Alpinisme, Automobile, Bobsleigh, Canyoning, Escalade, Luge, Moto, Motonautisme Spéléologie, Sports Mécaniques, Varappe.
<input type="checkbox"/> **	15 244,90	30 489,80	-	7,70	9,70	32,70	112,50	
<input type="checkbox"/>	15 244,90	-	7,62 €/Jour	17,70	24,90	34,40	116,30	
<input type="checkbox"/>	15 244,90	30 489,80	7,62 €/Jour	20,60	29,80	55,50	182,70	
<input type="checkbox"/> *	-	60 979,61	-	9,30	13,20	45,60	136,30	
<input type="checkbox"/>	30 489,80	60 979,61	-	12,00	16,00	62,00	221,50	
<input type="checkbox"/>	30 489,80	-	15,24 €/Jour	32,00	46,50	65,40	229,20	
<input type="checkbox"/>	30 489,80	60 979,61	15,24 €/Jour	38,00	56,40	107,60	362,10	
<input type="checkbox"/> *	-	91 469,41	-	12,20	18,10	66,70	202,80	
<input type="checkbox"/>	45 734,71	91 469,41	-	16,40	22,30	91,30	330,60	
<input type="checkbox"/>	45 734,71	-	22,87 €/Jour	46,40	68,10	96,50	342,10	
<input type="checkbox"/>	45 734,71	91 469,41	22,87 €/Jour	55,20	82,90	159,80	541,50	
<input type="checkbox"/> *	-	121 959,21	-	15,20	23,00	87,80	269,20	
<input type="checkbox"/>	60 979,61	121 959,21	-	20,70	28,60	120,60	439,70	
<input type="checkbox"/>	60 979,61	-	30,49 €/Jour	60,70	89,70	127,50	455,00	
<input type="checkbox"/>	60 979,61	121 959,21	30,49 €/Jour	72,50	109,40	211,90	720,90	
<input type="checkbox"/> *	-	152 449,01	-	18,20	28,00	108,90	335,70	
<input type="checkbox"/>	76 224,51	152 449,01	-	25,00	34,90	149,90	548,80	
<input type="checkbox"/>	76 224,51	-	38,11 €/Jour	75,00	111,30	158,60	568,00	
<input type="checkbox"/>	76 224,51	152 449,01	38,11 €/Jour	89,80	135,90	264,10	900,30	

Ces cotisations tiennent compte des taxes sur les conventions d'assurance résultant de l'entrée en vigueur de la Loi de finances rectificative n° 2005-1720 du 30 décembre 2005.

(\*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans

(\*\*) Formule pouvant être accordée aux personnes âgées de plus de 65 ans

Dans toutes ces formules les indemnités journalières sont versées à compter du 31<sup>e</sup> jour d'incapacité temporaire Totale de travail ou à partir du 4<sup>e</sup> jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.

Le non renouvellement de la cotisation annuelle par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance. Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Liberté" me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de l'Association ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent\*

\* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

# SPORTMUT

## CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES DE LA M.D.S. BÉNÉFICIAIRE DE GARANTIES COLLECTIVES DE BASE

### NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

#### UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisirez est le capital maximal versé en cas d'invalidité égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100%. **Aucun capital n'est versé pour un taux d'invalidité inférieur ou égal à 5%.**

#### DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE :

**Garantie ne pouvant être souscrite que si vous exercez une activité professionnelle rémunérée régulière.**

Les indemnités vous sont versées mensuellement à terme échu, dans la limite de la perte de revenus réelle et du montant de garantie souscrit (sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable), après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise. **La période de franchise n'est pas indemnisée.** La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

**Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.**

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DÉCÈS : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

#### FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (\*) dans le tableau figurant au recto peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs âgés de 12 à 18 ans, le bulletin devra être revêtu de la signature de ceux-ci, et de celle des parents ou des représentants légaux.

#### FORMULE + 65 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (\*\*) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 65 ans.

### MODALITÉS D'ADHÉSION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement (\*). A réception la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

**Si ces formules ne sont pas adaptées à vos souhaits, vous pouvez en choisir d'autres : il vous suffit de contacter la M.D.S.**

(\*) Les garanties prennent effet le lendemain de l'envoi à la M.D.S. de la demande d'adhésion accompagnée du règlement de l'option choisie.



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs

2-4, RUE LOUIS DAVID - 75782 PARIS CEDEX 16  
TÉL. : 01 53 04 86 86 - FAX : 01 53 04 86 87